

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
4 AVRIL 2011

Le Commandant d'Unité dit qu'il a reçu l'ordre de continuer les travaux du bulldozer malgré le danger encouru par les civils

(Haïfa, Israël - 4 avril 2011) - Le commandant de l'unité qui a tué Rachel Corrie a dit au tribunal d'Haïfa dimanche qu'il a reçu l'ordre de continuer les travaux du bulldozer bien qu'ils aient constitué un danger pour les civils, dont les activistes étrangers, qui étaient présents sur les lieux et n'avaient pu être dispersés.

Connu par le tribunal sous le nom de Capitaine S.R., l'officier bédouin a dit qu'il avait effectivement demandé d'interrompre les opérations de bulldozer le jour où Rachel a été tuée parce qu'il pensait que des civils pouvaient être blessés, mais qu'il a reçu l'ordre de continuer.

“Les témoignages d'aujourd'hui constituent des preuves solides sur la faillite de l'armée israélienne à prendre les mesures nécessaires et raisonnables pour protéger la vie de Rachel et empêcher sa mort tragique évitable. Ils soulignent également l'insuffisance méthodologique du système d'enquête militaire qui, dans cette affaire, ne fut qu'un leurre,” a déclaré Maître Hussein Abu Hussein, qui représente la famille Corrie. “Plus de huit ans après la mort de Rachel, nous découvrons de nouvelles parcelles de la vérité, malgré un mur de secret et le manque de transparence.”

Rachel, étudiante américaine, activiste et militante pour les droits de l'homme, est morte écrasée par un bulldozer Caterpillar D9R le 16 mars 2003 alors qu'elle protestait, de façon non violente, contre la démolition de maisons palestiniennes à Rafah, Gaza.

Le jour où elle a été tuée, le Capitaine S.R. a envoyé un message radio au commandement de l'armée israélienne disant que quelque chose du bulldozer était tombé sur Rachel. Toutefois, devant le tribunal, il a admis ne pas avoir vu le moment exact de l'incident et que ce n'était qu'une hypothèse fugitive. Il a dit qu'il s'était approché du corps de Rachel moins d'une minute après l'incident et qu'il était très clair, à partir des marques sur le sol, que Rachel avait été renversée par le bulldozer.

Le témoignage du Capitaine S.R. sur l'emplacement du corps de Rachel après le choc corrobore ceux des témoins oculaires internationaux et du conducteur du bulldozer ; tous disent qu'après que le bulldozer ait reculé, le corps de Rachel était situé entre

le bulldozer et le monticule de terre qu'il avait poussé. Ceci remet en question le témoignage du commandant du bulldozer et la position de l'État, selon lesquels le corps de Rachel était à un autre endroit : de l'autre côté du monticule de terre créé par le bulldozer.

Le Capitaine S.R. a confirmé que les photos prises par les militants ce jour là reflétaient exactement la scène de l'incident après que Melle Corrie ait été renversée.

Témoignages complémentaires inclus :

- Il a attesté que la pratique courante de l'unité sur le terrain était de s'arrêter si quelqu'un se trouvait dans un périmètre de 5m du bulldozer. Les témoins oculaires internationaux avaient auparavant témoigné que Rachel était bien au-delà de cette distance quand le bulldozer a commencé à avancer.
- Il a confirmé qu'il ne pensait pas que la présence de militants dans le secteur était interdite et a affirmé qu'il n'était pas sûr que c'était une zone militaire fermée, mais qu'en tout état de cause, il ne pensait pas qu'il avait autorité de la déclarer. Il a ajouté qu'il était interdit que des gens se trouvent aussi près du bulldozer, et que des mesures de dispersion de manifestation avaient été prises quelques heures plus tôt ce jour là, mais avaient été abandonnées car elles n'avaient eu aucun impact sur les manifestants.
- Il a confirmé qu'une femme soldat avait une vue sur le site grâce à une caméra à distance ce jour là, et que des instructions auraient pu être données à son unité en fonction de ce qu'elle voyait.
- L'examen de l'interview donné par le Capitaine à l'émission "Uvda" de la Chaîne 2 israélienne a confirmé l'existence d'une vidéo de l'armée qui n'a pas été déposée comme preuve par l'État ni fournie aux avocats de la famille Corrie. L'interview, diffusé le 5 avril 2003, comprenait une séquence de la vidéo militaire israélienne des opérations du 16 mars 2003. Son témoignage confirme que d'autres vidéos de l'armée israélienne existent, même si l'enquêteur en chef de la police militaire responsable du recueil des preuves dans l'affaire ait fermement affirmé le contraire.
- Il a confirmé qu'un document écrit existe qui précise la réglementation spécifique aux civils, pour une "procédure de retrait" - un ensemble d'instructions expliquant comment éloigner les civils dans des situations identiques. Les avocats de l'État ont continué d'affirmer que cette réglementation n'existait pas - en contradiction directe avec les témoignages sous serment de leurs propres témoins quelques instants auparavant.

Le deuxième témoin ce dimanche était S.L., qui était, en 2003, chef du département du génie mécanique. Dans un affidavit déposé à la cour, se référant à la réglementation, S.L. a dit, "la directive n'est en aucune façon applicable aux conditions opérationnelles dans lesquelles le bulldozer a travaillé dans cette affaire." Cependant, dimanche au tribunal, il a contredit cette affirmation et a admis que la réglementation exigeant que les bulldoz-

ers D9 n'opèrent pas à moins de 20 mètres des gens, en fait, s'appliquait.

Lorsqu'on lui a demandé si "des leçons avaient été apprises" à la suite de cet incident, il a dit qu'il n'avait pas connaissance de changements dans la formation et a affirmé qu'à ce jour, les bulldozers n'avaient pas été équipés de caméras améliorant la visibilité. Il a dit que l'armée israélienne avait expérimenté ces caméras mais avait trouvé que ce n'était pas une bonne solution parce qu'elles pouvaient être trop facilement endommagées, et parce que ni le conducteur du bulldozer ni son commandant n'arrivaient à faire attention aux caméras pendant les opérations.

Cependant, il a confirmé que des bulldozers téléguidés équipés de caméras avaient été utilisés par l'armée israélienne pendant l'invasion du Liban de 2006.

Les audiences de dimanche ont été suivies par l'ambassadeur américain et des représentants d'organisations juridiques et pour les droits de l'homme : Avocats sans Frontières, Al Haq, Amnesty International, Human Rights Watch, National Lawyers Guild, et Yesh Din.

La prochaine audience est prévue pour mercredi 6 avril, de 9h à 16h, devant le juge Oded Gershon, au 6ème étage du tribunal de district d'Haifa, 12 Palyam St.

Le vice-commandant de bataillon et commandant de peloton doivent venir témoigner.

Une nouvelle audience est prévue.

Pour connaître les mises à jour, les modifications éventuelles de calendrier du tribunal et les informations, visitez la page "Trial Update" du site Rachel Corrie Foundation: <http://rachelcorriefoundation.org/trial>.

Pour des questions liées à la presse, prenez contact à:
press@rachelcorriefoundation.org / En Israël, appelez Sarah au + 972-52-952-2143